

Commune de CLERES (Seine-Maritime)
Conseil Municipal

COMPTE RENDU du 4 avril 2016 à 20h30

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
M. Yves VAUTIER	X			
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Sophie CLAIR	X			
M. Gérard DUJARDIN	X			
Mme Dominique HAVET	X			
M. Pierre LOZOUET			X	Françoise VAUTIER
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE	X			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE	X			
M. Xavier LEVASSEUR			X	Nathalie THIERRY
Mme Valérie BASLEY			X	Armelle DUBEC
M. Emmanuel MOREL			X	Sandrine BOINET-TOURMENTE
Mme Chantal DUJARDIN	X			

Convocation du 29 mars 2016

Secrétaire de séance : Madame Chantal DUJARDIN

Approbation du compte-rendu du 29 février 2016 : à l'unanimité

1) Vote du Compte Administratif 2015 et du Compte de Gestion

L'Adjoint aux finances présente aux élus le Compte Administratif et le Compte de Gestion de la commune de l'année 2015 :

- Dépenses de fonctionnement : 980 006.16 €
- Recettes de fonctionnement : 1 252 901.42 €
- Résultat : 272 895.26 €

- Dépenses d'investissement : 823 207.63 €
- Recettes d'investissement: 223 561.91 €
- Résultat : - 599 645.72 €

Les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les chiffres présentés.

2) Affectation du résultat

- **Fonctionnement :**
 - Dépenses : 980 006.16 €
 - Recettes : 1 252 901.42 €
 - Résultat : 272 895.26 €
 - Excédent antérieur : 471 316.91 €
 - Cumulé : 744 212.17 €
- **Investissement:**
 - Dépenses : 823 207.63 €
 - Recettes : 223 561.91 €
 - Résultat : - 599 645.72 €
 - Excédent antérieur : 606 854.93 €
 - Cumulé : 7 209.21 €
- Restes à réaliser :
 - Dépenses : 141 450.00 €
 - Recettes : €
 - Résultat : - 141 450.00 €
- **Résultat de l'exercice : - 134 240.79 €**

Ces chiffres sont en concordance avec les montants donnés par la Trésorerie.

- **Inscriptions au BP 2016**
 - C/002 (fonctionnement) : 609 971.38 € (arrondi à 609 972 €)
 - C/001 (investissement) : 7 209.21 € (arrondi à 7 210 €)

Les membres du Conseil Municipal prennent note du report de ces montants au BP 2016.

3) Subventions aux associations ou personnes privées

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de subventions aux associations. Le budget global proposé est de 23 000 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent d'inscrire au BP 2016 la somme de 23 000 € au titre des subventions aux associations dont le détail est le suivant.

Art. 6574

ASSOCIATIONS	2013	2014	2015	Propositions 2016
Anciens combattants	500 €	400 €	300 €	250 €
FCNO	3 100 €	2 500 €	2 400 €	2 400 €

ASSOCIATIONS	2013	2014	2015	Propositions 2016
Ainés	1 200 €	1 000 €	800 €	600 €
Jumelage	750 €	1000 € + 208 € asso	854 €	854 €
Coopérative	38 €/enf mater 47 enf. =1786 € prim 60 enf.=2280 €	38 €/enf mater 58 enf. =2204 € prim 60 enf.=2280 €	38 €/enf = 122 4 636 €	38 €/enf = 123 4 674 €
Foyer rural	fonctionnement : 4 000 € fête médiévale : 3 000 €	3 200 €	fonctionnement : 2 500 € fête médiévale : 3 500 €	fonctionnement : 2 500 € fête médiévale : 3 500 €
Raid aventure	400 €	300 €	250 €	200 €
Atelier clérois	650 € (+ 150 € prix)	550 € (+150 € prix)	450 € (+100 € prix)	450 € (+80 € prix)
Office de tourisme	1 500 € fête de la jonquille/2866	2,10/hab. 2 910 € + fête de la jonquille	2935,80 € + 500 €	2,15/1412 hab. =3 036 € + fête de la jonquille 500€
SSIADPA	2 074 €	2 074 €	1 000 €	1 000 €
Union musicale	1 500 €	1 300 €	1 200 €	1 200 €
Punch club	500 €	400 €	350 €	800 €
Tennis club	300 €	300 € + 200 € exception.	300 €	0 €
Le Godillot clérois	0	500 €	250 €	200 €
Questions pour un champion	0	achat micro-cravate 250 €	0 €	200 €
Total			21 726 €	22 414 €

* Pour le fonctionnement 2 500 €
pour la fête médiévale 3 500 € en 2016 et 3 500 € en 2017

4) Subventions aux organismes publics

(1) Fiscalisation des contributions communales du Syndicat de bassin versant de Clères-Montville. Le Code Général des Collectivités Territoriales laisse le choix au Conseil Municipal de s'opposer à cette fiscalisation et d'inscrire à la place, au budget communal 2016, la totalité ou partiellement, le montant de la participation de la commune.

En conséquence, le Conseil Municipal peut :

- Soit accepter la fiscalisation totale ou partielle des contributions,

- Soit s'opposer à la fiscalisation de la totalité des contributions et inscrire en dépenses le montant de sa participation au Budget Primitif.

ART. 6554	2014	2015	2016	
Bassins Versants	14 553 €	14 679 €	14 830 € (1)	
SIER	0€	0 €	0 €	
SIRS	17 302 €	16 615 €	18 000 €	32 830 €
ART. 6281	2014	2015	2016	
CARDERE	100 €	0 €	100 €	
AREHN	80 €	80 €	80 €	
Les Eco Maires	119,61 €	125,82 €	127,08 €	
ADM 76	378,25 €	378,25 €	386,74 €	
AMF	90 €	90 €	90 €	
CAUE	149,93 €	153,85 €	158,14 €	
Ville Internet	68,05 €	68,70 €	0 €	
Fondation du Patrimoine	100 €	100 €	100 €	
Villes et villages fleuris	0 €	200 €	200 €	1 241.96 €
ART. 6232	2014	2015	2016	
Atelier Clérois	150 €	100 €	80 €	80 €
ART. 6553	2014	2015	2016	
SDIS	20 400 €	20 388 €	20 381 €	20 381 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux montants proposés ci-dessus.

5) Tarifs municipaux

Droits de Place	2013	2014	2015	2016	
Marché	1 €/ml au 01/05/2013	1 €	1 €	1 €	
Expo (camion outils)	70 € au 01/05/2013	80 €	80 €	80 €	
Camping-car	4 €/jeton au 01/05/2013	5 €/jeton au 01/06/2013	5 €	5 €	
Location Clara	2013	2014	2015	2016	
WE - Clérois	400 € au 01/05/2013	400 €	400 €	400 €	
Journée - Clérois				250 €	
WE - hors commune	700 € au 01/05/2013	750 €	750 €	750 €	
Journée - hors commune				400 €	
Réunion prof. (petite salle)	60 € au 01/05/2013	70 € au 01/06/2014	70 €	70 €	
ALSH / semaine	2013	2014	2015	2016	Tarif journée 2016
Clérois - Non Imposable	39 € au 01/07/2013	40 €	40 €	40 €	8 €
Clérois - Imposable	46,25 € au 01/07/2013	47,50 €	47,50 €	47,50 €	9.50 €
HC - Non Imposable	71,25 € au 01/07/2013	72,75 €	72,75 €	72,75 €	14.60 €
HC - Imposable	76,50 € au 01/07/2013	78 €	78 €	78 €	15.60 €
ALSH / accueil matin ou soir	2013	2014	2015	2016	Tarif journée 2016
Forfait 5 jours	12,80 € au 01/07/2013	13,10 €	13,10 €	13,10 €	2.80 € matin
Forfait 4 jours	10,75 € au 01/07/2013	11 €	11 €	11 €	2.80 € soir

Sortie Hénouville / semaine	2013	2014	2015	2016
Clérois - Non Imposable	97,50 € au 01/07/2013	100 €	100 €	100 €
Clérois - Imposable	124 € au 01/07/2013	127 €	127 €	127 €
HC - Non Imposable	134 € au 01/07/2013	138 €	138 €	138 €
HC - Imposable	161 € au 01/07/2013	165,50 €	165,50 €	165,50 €
Rémunérations Animateurs	2013	2014	2015	2016
Avec BAFA / jour	59 € au 01/07/2013	61 €	55 €	55 €
Sans BAFA / jour	45,90 € au 01/07/2013	47 €	47 €	47 €
Garderie Scolaire	2013	2014	2015	2016
demi-heure	1,40 € rentrée 2013-2014	1,40 € rentrée 2014-2015	1,40 €	1,40 €
Cantine scolaire	2013	2014	2015	2016
Clérois	3,30 € (depuis 2011)	3,40 €	3,40 €	3,40 €
Hors commune	3,90 € (depuis 2011)	4,10 €	4,10 €	4,10 €
Concession cimetière	2013	2014	2015	2016
30 ans	200 € au 01/05/2013	220 €	220 €	220 €
15 ans	130 € au 01/05/2013	150 €	150 €	150 €
Superposition	70 € au 01/05/2013	80 €	80 €	80 €
Exhumation	220 € au 01/05/2013	250 €	250 €	250 €
Séjour caveau provisoire	20 € au 01/05/2013	20 €	20 €	20 €
Columbarium 30 ans	300 € au 01/05/2013	320 €	320 €	320 €
Superposition Columbarium	60 € au 01/05/2013	70 €	70 €	70 €

Bibliothèque	2013	2014	2015	2016
Clérois - < 18 ans	gratuit	gratuit		
Clérois -18 à 25ans	6 € (depuis 2011)	6 €	6 €	6 €
Clérois - > 18 ans	10 € (depuis 2011)	10 €	10 €	10 €
HC - < 18 ans	gratuit	gratuit		
HC -18 à 25ans	8 € (depuis 2011)	8 €	8 €	8 €
HC - > 18 ans	12 € (depuis 2011)	12 €	12 €	12 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces propositions.

6) Taux d'imposition

Le tableau communiqué par les services fiscaux est le suivant :

	Bases imposition	Taux 2015	Produits à taux constants	Taux retenus 2016
Taxe Habitation	1 348 000 €	17.30	233 204 €	17.30
Taxe Foncier Bâti	788 900 €	23.90	188 547 €	23.90
Taxe Foncier Non Bâti	45 500 €	51.67	23 510 €	51.67
CFE	82 300 €	19.09	15 711 €	19.09
Total			460 972 €	

Le montant perçu en 2015 a été de **456 750 €**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux taux et montants figurant ci-dessus.

7) Vote du Budget Primitif 2016

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1 824 971 €**.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **2 724 715 €**

Le Conseil Municipal approuve ces chiffres.

Pour la construction du groupe scolaire, un emprunt de 440 000 € a été inscrit au BP 2016, Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur la durée de remboursement de l'emprunt à contracter. A titre d'exemple, Madame Le Maire donne les taux de crédit pratiqués et les annuités à rembourser pratiqués par un organisme de crédit contacté.

Durée	20 ans	25 ans	30 ans
Taux	1.99%	2.25%	2.40%
Annuités	26 900 €	23 200 €	20 700 €
Frais financiers	97 700 €	140 000 €	182 300 €

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de contracter un emprunt sur 20 ans pour le financement du groupe scolaire et autorisent Madame Le Maire à signer les documents nécessaires à la conclusion de ce contrat.

8) Mission OPC pour le groupe scolaire

Madame le Maire propose de confier à la société En Act l'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination des travaux du groupe scolaire. Cette mission comprend les phases de préparation de chantier et de réalisation des travaux.

Madame Le Maire demande aux élus l'autorisation de signer le marché pour la mission OPC à réaliser par la société En Act pour un montant de 25 090 € HT, soit 30 108 € TTC. Cette mission durera 14 mois à compter du 1^{er} avril 2016.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent Madame Le Maire à signer le marché pour la mission OPC à réaliser par la société En Act pour un montant de 25 090 € HT, soit 30 108 € TTC.

9) Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises 2017

Pour les communes de plus de 1 300 habitants, le maire de la commune doit procéder au tirage au sort public, à partir des listes électorales, d'un nombre de noms triple de celui de jurés réservés à sa commune ; soit 3 pour la commune de Clères.

Les personnes tirées au sort sont les suivantes :

- Mme LHOTELLIER Corinne, Bernadette, Solange née BELLENGER
- M. BOULENGER Patrice, André, Raymond
- Mme THIERRY Nathalie née LEBOUCHER

Les personnes tirées au sort recevront le courrier : « lettre d'avertissement ». A cette lettre sera joint le document « accusé de réception » qui devra être retourné en mairie rapidement.

10) Informations diverses

1 – Point sur la convention à établir avec le Foyer

Madame Le Maire a présenté le projet de convention avec le Foyer de la Culture et des loisirs. Le Conseil Municipal accepte la proposition, il sera envoyé au foyer pour avis. L'expertise de Maître MOREAU sera demandée.

2 – Point sur le PLU de la commune

Madame Le Maire fait le compte rendu de sa réunion du 17.03.2016 avec les services de l'Etat. Le bureau d'études doit revoir certains points pour lever l'avis défavorable, lié à une consommation trop importante d'espace.

Les échéances seront les suivantes :

- **Fin juin 2016** : Un dossier modifié remis pour un nouvel arrêt en Conseil Municipal.
- **De juillet à septembre 2016** : Avis des Personnes Publiques Associées
- **Octobre 2016** : Enquête publique
- **Novembre 2016** : Rapport du commissaire enquêteur
- **Décembre 2016** : Reprise des études (phase 4 du contrat initial)

Le dossier PLU pourra être approuvé avant mars 2017.